

En reconnaissance de l'importance et du rôle de l'Égypte..

## Sélection de l'Autorité de Contrôle Administratif en tant que président de la l'Union des Autorités africaines de lutte contre la corruption



Le délégué égyptien vote lors des élections présidentielles de l'Union des Autorités de Lutte contre la Corruption



**Sous-secrétaire / Dr. Khaled Saeed**  
 Chef du secteur du Secrétariat Technique du Comité National de  
 Coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption

Lors de la troisième Conférence de l'Union des Autorités de lutte contre la corruption en Afrique de l'Est tenue à Bujumbura- au Burundi-, en 2009, le défunt président du Burundi a proposé l'idée de créer une plate – forme continentale africaine pour lutter contre la corruption, et en 2013, les Autorités africaines de lutte contre la corruption, lors de la réunion tenue dans la capitale ghanéenne «Accra», ont reconnu l'importance d'une action commune pour éliminer la corruption en Afrique et ont adopté le statut de l'Union en tant qu'organisation internationale indépendante qui comprend des Autorités travaillant dans le domaine de la lutte contre la corruption dans les pays africains, dans le but de renforcer la coopération et la coordination entre les pays africains dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption et dans le cadre de deux conventions (la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption), il a été décidé que le secrétariat général de l'Union sera situé à Bujumbura – au Burundi-.

L'Égypte a souligné qu'elle exploitait les capacités de l'Académie Nationale de lutte contre la corruption pour développer les capacités africaines et fournir tous les moyens de soutien technique et logistique pour la création d'un Centre de recherche et d'études sur la lutte contre la corruption en Afrique

modification des statuts de l'Union.

(5) Recevoir et examiner les rapports annuels soumis par le comité exécutif.

Le second est le comité exécutif, qui est chargé de coordonner les activités de l'Union en général, de préparer et de soumettre les budgets annuels à soumettre à l'Assemblée générale pour approbation, de préparer les programmes d'activités et le plan de travail annuel. Ce comité exécutif gère l'Union, dispose de tous les pouvoirs non expressément attribués à l'Assemblée générale, au président ou au secrétaire général, tient ses réunions périodiques au moins une fois par an, et a le droit de déterminer le lieu et l'heure de ses réunions. Il se compose de 8 membres, à savoir :

(1) Le président : Il dirige l'Union, la représente légalement, et est élu pour une période de trois ans commençant après l'Assemblée générale au cours de laquelle il a été élu et se terminant à la fin de la troisième réunion annuelle de l'Assemblée, et la présidence de l'Union tourne parmi les chefs des Autorités de lutte contre la corruption de l'Union.

(2) Le premier vice-président: Il exerce les pouvoirs du président en son absence et est élu par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans, et il doit être originaire d'une zone géographique différente du président et de son deuxième vice-président.

(3) Deuxième vice-président: Il exerce les pouvoirs du président en l'absence du président et de son premier vice-président, est élu pour une période de trois ans, et provient d'une zone géographique différente du président et de son premier vice-président.

(4) Cinq membres: Ils sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans renouvelable une fois et représentent géographiquement (nord, est, sud, ouest, centre) équitablement.

Selon le statut de l'Union, toute Autorité officielle spécialisée dans la lutte contre la corruption en Afrique peut demander à adhérer à l'Union, qui comprend actuellement 39 Autorités de lutte contre la corruption réparties par régions géographiques :

- Région d'Afrique du Nord: (Égypte-Algérie-Tunisie)  
 - Région d'Afrique du Sud: (Namibie-Malawi-Madagascar-Botswana-Eswatini-Lesotho-Zambie-Zimbabwe-Afrique du Sud).

- Région d'Afrique de l'Est: (Burundi-Djibouti-Kenya-Ouganda-Rwanda-Tanzanie Soudan du Sud-Éthiopie-Comores).

- Région d'Afrique de l'Ouest: (Ghana - Sénégal - Niger - Sao Tomé - et - Principe - Mali - Bénin - Nigeria - Côte d'Ivoire - Guinée - Libéria - Sierra Leone-Togo-Burkina Faso-Cameroun).

- Région d'Afrique centrale: (République du Congo-République démocratique du Congo-Gabon-Tchad).

Depuis la création de l'Union en 2013 et jusqu'en 2021, les élections du comité exécutif ont été organisées à deux reprises et ont été perturbées à deux reprises à la suite de (l'épidémie d'Ebola en 2016, la pandémie de corona en 2020).

Les premières élections ont eu lieu à Accra-Ghana en 2013 et ont abouti à l'élection d'un président du Ghana, d'un premier vice-président du Soudan du Sud et d'un deuxième vice-président du Gabon, l'Égypte a été élue pour représenter la région du nord, le Libéria pour la région de l'ouest, le Cameroun pour la région centrale, le Malawi pour la région du sud et l'Ouganda pour la région de l'est.

Les deuxième élections ont eu lieu à Brazzaville-République du Congo-2017 et ont abouti à l'élection d'un président de la République du Congo, d'un premier vice-président du Sénégal et d'un deuxième vice-président de Zambie, l'Égypte a été réélue pour représenter la région du nord, le Niger pour la région de l'ouest, le Congo démocratique pour la région centrale, la Tanzanie pour la région du sud et l'Ouganda pour

La structure organisationnelle de l'Union se compose de deux organes :

La première est l'Assemblée Générale, qui est l'organe suprême de l'Union et comprend dans ses membres des représentants des Autorités membres, au nombre de 39 Autorités de lutte contre la corruption et membres honoraires, et ses réunions se tiennent une fois par an et présidées par le président de l'Union, 5 réunions de l'Assemblée ont été organisées et la dernière en date s'est tenue à Bujumbura-au Burundi-du 20 au 24 juin 2022.

L'Assemblée générale a cinq compétences importantes :

(1) Définir des politiques et des stratégies pour mettre en œuvre les objectifs de l'Union.

(2) L'élection, la nomination et la révocation des titulaires des postes prévus par le statut.

(3) Approbation du projet de budget et des codes de conduite par le comité exécutif de l'Union.

(4) Approbation de l'admission de nouveaux membres et



L'un des événements de formation au siège de l'Académie Nationale de Lutte contre la Corruption

la région de l'est.

La cinquième réunion annuelle de l'Assemblée Générale de l'Union des Autorités de lutte contre la corruption sous le titre «Protéger la richesse de l'Afrique, lutter contre la corruption et les flux financiers illicites» du 20 au 24 juin 2023 à Bujumbura-Burundi-comprenait un certain nombre d'événements :

- Le nombre de séances a atteint (9) qui ont été divisées en séances spécialisées dans le domaine du plan stratégique de l'Union 2022-2026, du rôle des Autorités de lutte contre la corruption dans la lutte contre les flux financiers illégaux, de la révision du manuel des procédures administratives et financières de l'Union et du code de conduite et d'éthique de l'Union.

- Des représentants de l'Autorité de Contrôle Administratif ont fait des interventions dans tous les événements et tables rondes de la Conférence, où ils ont passé en revue les meilleures pratiques réussies et les efforts nationaux déployés dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption 2019-2022.

La délégation de l'Autorité de Contrôle Administratif, en coopération avec le Ministère égyptien des Affaires étrangères, a tenu des réunions avec des délégations pour soutenir le dossier électoral égyptien et souligner les efforts de l'Égypte dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Le 23/2022/6/, les élections du comité exécutif (2022- 2025) se sont déroulées par le système de scrutin secret direct de sorte que chaque pays dispose d'une voix et la victoire dans chaque siège est pour l'État à la majorité absolue, chaque Autorité candidate a été autorisée à présenter les points les plus importants de son programme électoral en 5 minutes, et le résultat a été que l'Égypte, représentée par l'Autorité de Contrôle Administratif, a remporté le siège du président de l'Union par 17 voix contre 12 voix pour l'Ouganda, le Mali a

**L'Autorité de Contrôle Administratif a confirmé la mise en œuvre de la subvention présidentielle afin que 180 cadres africains spécialisés dans le domaine de la lutte contre la corruption échangent leurs expériences entre eux au cours des trois prochaines années 2023-2025-, et ce à la suite de la formation réussie de 250 cadres africains, en travaillant à exploiter les capacités de l'Académie Nationale de lutte contre la corruption pour développer les capacités africaines**

**L'élection de l'Égypte, représentée par l'Autorité de Contrôle Administratif, au poste de Président de l'Union pour une période de trois ans reflète la confiance de tous les pays africains dans l'importance et le rôle acclamé de l'Égypte sur la scène africaine en général, en particulier son expertise dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, ainsi que l'intérêt égyptien pour la coopération avec divers forums et organismes internationaux concernés par la prévention et la lutte contre la corruption pour nos frères du continent africain.**

remporté le siège du premier vice-président par 17 voix contre 12 voix pour le Sénégal, le Cameroun a remporté le siège de deuxième vice-président par 15 voix contre 14 pour la Zambie, et les groupes régionaux ont sélectionné leurs représentants par acclamation : L'Algérie pour la région de l'Afrique du Nord, le Zimbabwe pour la région de l'Afrique du Sud, la Sierra Leone pour l'Afrique de l'Ouest, la Tanzanie pour l'Afrique de l'Est, la République du Congo (Brazzaville) pour la région de l'Afrique centrale.

L'Autorité de Contrôle Administratif a prononcé un discours à l'occasion de sa présidence de l'Union, au cours duquel elle a notamment remercié le gouvernement burundais pour l'hospitalité, remercié tous les anciens membres du deuxième comité exécutif de l'Union pour les efforts acharnés déployés afin de gérer ses activités, souhaité du succès à M. Bizmana dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire général de l'Union, félicité les nouveaux membres du comité exécutif pour la direction d'une importante institution de lutte contre la corruption au niveau africain, et confirmé la mise en œuvre de la subvention présidentielle afin que 180 cadres africains spécialisés dans le domaine de la lutte contre la corruption échangent leurs expériences entre eux au cours des trois prochaines années 2023-2025-, et ce à la suite de la formation réussie de 250 cadres africains, en travaillant à exploiter les capacités de l'Académie Nationale de lutte contre la corruption pour développer les capacités africaines, en fournissant tout le soutien technique et logistique pour la mise en place d'un Centre de recherche et d'études de lutte contre la corruption en Afrique, et en espérant que ce centre aura un rôle dans l'analyse des indicateurs internationaux liés à la lutte contre la corruption et proposera des politiques pour y faire face,



Célébration de l'élection de l'Autorité de Contrôle Administratif à la présidence de la Fédération des Autorités Africaines de Lutte contre la Corruption

Burundi 2022



**L'Autorité de Contrôle Administratif, en tant que président de l'Union des Autorités de lutte contre la corruption, a œuvré à l'activation de la Stratégie 2022-2026 de l'Union en signant un protocole d'accord entre l'Union et la Banque Africaine de Développement à Abidjan-Côte d'Ivoire-, afin de préparer des initiatives de renforcement des capacités institutionnelles, d'organiser des séminaires et des colloques aux niveaux national, régional et international**

améliorer la classification des pays africains dans les indicateurs, et pour que l'Égypte encourage les pays africains frères qui n'ont pas encore adhéré à ces accords et groupements à rejoindre rapidement l'Union en vue de réduire les risques de corruption.

La cinquième réunion annuelle de l'Assemblée générale de l'Union a abouti à l'adoption de 14 résolutions, notamment l'adoption du plan stratégique de l'Union des Autorités africaines de lutte contre la corruption 2022- 2026, qui comprend (5) objectifs stratégiques :

Le premier est de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Union, le second est de diffuser la culture de prévention et de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, le troisième est de développer les capacités de leadership dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, le quatrième est de renforcer la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux dans le domaine de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, le cinquième est la création du Centre africain de recherche et d'études de lutte contre la corruption.

Le 24/2022/6/, la première réunion du comité exécutif s'est tenue sous la présidence de l'Égypte, dont les résultats les plus marquants ont été la nécessité d'installer des représentants des Autorités lors des futures réunions de l'Union pour assurer l'efficacité, approuver la demande de l'État du Mali d'accueillir la réunion du comité exécutif en 2023 et l'offre de l'État de Tanzanie d'accueillir la prochaine réunion, ainsi que charger le secrétariat de l'Union de préparer un plan exécutif pour activer la stratégie de l'Union 2022- 2026, qui comprend les activités, l'agent de mise en œuvre et le calendrier.

Le 28/2022/9/, l'Autorité de Contrôle Administratif, en tant que président de l'Union des Autorités de lutte contre la corruption, a œuvré à l'activation de la stratégie 2022-2026-

de l'Union en signant un protocole d'accord entre l'Union et la Banque Africaine de Développement à Abidjan-Côte d'Ivoire-, afin de préparer des initiatives de renforcement des capacités institutionnelles, d'organiser des séminaires et des colloques aux niveaux national, régional et international au profit des Autorités membres de l'Union et des États membres de la Banque, de passer en revue les activités de recherche et les activités des Académies Nationales de lutte contre la corruption et des centres de formation et d'encourager leur développement dans les domaines de la prévention et de la lutte contre la corruption, de suivre le respect des accords régionaux et internationaux de lutte contre la corruption et les efforts de mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la corruption, et de coopérer à la protection des activités de la Banque Africaine de Développement contre les crimes de corruption dans les pays africains. Un atelier a été organisé en marge du protocole d'accord, auquel ont participé des représentants du comité exécutif de l'Union, des Unions régionales des Autorités de lutte contre la corruption, la direction de la Banque Africaine, le président du Conseil consultatif de l'Union africaine pour la lutte contre la corruption, un représentant de Transparency International à Berlin et d'une organisation de la société civile en Côte d'Ivoire.

En conclusion, il convient de souligner que l'élection de l'Égypte, représentée par l'Autorité de Contrôle Administratif, au poste de Président de l'Union pour une période de trois ans reflète la confiance de tous les pays africains dans l'importance et le rôle acclamé de l'Égypte sur la scène africaine en général, en particulier son expertise dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, ainsi que l'intérêt égyptien pour la coopération avec divers forums et organismes internationaux concernés par la prévention et la lutte contre la corruption pour nos frères du continent africain.